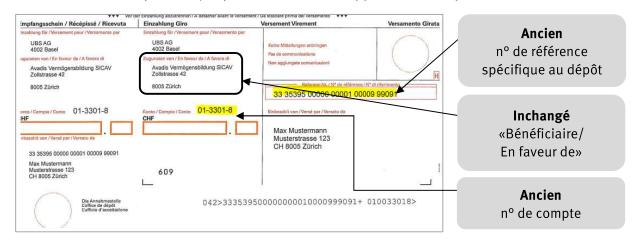


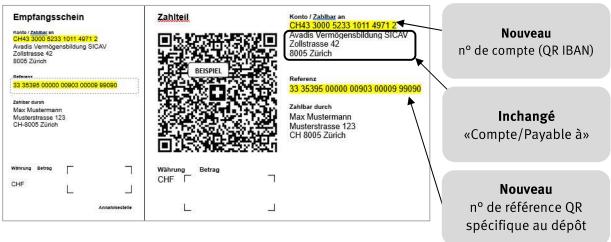
IMPORTANT: passage à la facturation QR – avril 2022

À partir du 1^{er} octobre 2022, les versements effectués au moyen du bulletin de versement orange ne pourront plus être traités et à compter de cette date, Avadis Vermögensbildung SICAV n'assumera plus aucune responsabilité pour les ordres non exécutés en raison de l'utilisation de mauvais bulletins de versement. Veuillez utiliser impérativement les nouveaux bulletins QR. Les ordres permanents doivent être annulés et saisis à nouveau, selon les illustrations ci-dessous.

ANCIEN: valable uniquement jusqu'au 30.9.2022 - supprimer l'ordre permanent existant



NOUVEAU: utilisable dès maintenant - saisie d'un ordre unique ou permanent



Voici comment procéder pour le changement:

- 1. Annulez l'ordre permanent existant.
- 2. Saisissez à nouveau les deux données suivantes:
 - QR IBAN: CH43 3000 5233 1011 4971 2
 - N° de référence QR: il se réfère à un dépôt spécifique
 - Ces deux informations doivent impérativement être saisies. Ce n'est qu'en saisissant le numéro de référence QR que votre versement parviendra sur votre dépôt.
 - Alternative à la nouvelle saisie : Scannez le bulletin QR directement.
- 3. Information **inchangée**: «Compte/Payable à» **Bénéficiaire**: Avadis Vermögensbildung SICAV, Zollstrasse 42, 8005 Zurich
- 4. **IMPORTANT:** ne saisir **aucune** «information supplémentaire » pour le destinataire», elle ne sera **pas** lue.